



**PRÉFET
MARITIME
DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

N° 0-24972-2020/PREMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par H. Benoit
heloise.benoit@intradef.gouv.fr

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord*



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord

Compte-rendu de la réunion de l'assemblée plénière du 16 octobre 2019

La quinzième assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord (CMF MEMNor) s'est tenue le 16 octobre 2019 à Rouen à la préfecture de région Normandie, sous la coprésidence du préfet de la région Normandie, Monsieur Pierre-André DURAND, et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX.

Le quorum est atteint avec un total de 62 membres ayant voix délibérative. La liste des participants figure en annexe.

Propos introductifs :

La séance est ouverte à 10 h 00.

Le préfet de Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord souhaitent la bienvenue à l'assemblée.

Le préfet de Normandie ouvre la séance en rappelant que cette assemblée plénière ouvre une nouvelle mandature du CMF MEMNor et qu'à ce titre l'objet principal de la réunion est de réinstaller la gouvernance du conseil.

Le préfet de Normandie et le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord rappellent qu'ils ont signé le 25 septembre 2019 les deux premières parties du document stratégique de la façade Manche Est – mer du Nord (DSF MEMNor), qui constituent la stratégie de façade maritime.

Ils saluent l'implication des services de l'État et des acteurs de la façade maritime Manche Est – mer du Nord qui ont tous été fortement sollicités pour contribuer à l'élaboration de cette stratégie. Ils remercient en particulier les présidents de la commission permanente et des commissions spécialisées de la précédente mandature, pour leur investissement, qui a largement contribué à enrichir ce document.

Les préfets ajoutent qu'il s'agit désormais d'entrer dans la phase opérationnelle du DSF MEMNor en conduisant en 2020 et 2021 les travaux d'élaboration de son plan d'action et de son dispositif de suivi et d'évaluation.

Ils souhaitent poursuivre la dynamique positive de co-construction qui a animé jusqu'à présent le CMF MEMNor. Ils rappellent qu'à cet égard, l'association de tous et en particulier des collectivités territoriales est déterminante pour l'élaboration du second volet du DSF.

Le préfet maritime ajoute que la nouvelle composition du conseil, dont la représentativité se trouve améliorée, entretiendra très certainement cette dynamique avec la reconduction de beaucoup de ses membres titulaires et l'accueil de nouveaux membres.

Il indique que les élus des comités de bassin ont rejoint le conseil renforçant ainsi l'articulation entre les politiques de l'eau et du milieu marin. La représentation des territoires est également améliorée en intégrant le président de l'association nationale des élus du littoral, d'une part, ainsi qu'un représentant pour chacun des CESER de la façade. Le nouveau conseil associe par ailleurs davantage les acteurs des énergies marines renouvelables ainsi que les associations de protection de l'environnement marin.

Le préfet de Normandie revient enfin sur l'actualité récente relative à l'incendie de l'usine Lubrizol. Il apporte des précisions sur l'ensemble des moyens mis en œuvre par les services de l'État pour suivre la qualité de l'eau, laquelle a un impact sur l'environnement marin et sur la pratique de certaines activités comme la conchyliculture ou la pêche.

Dès le début de l'événement, des moyens POLMAR ont été mis en œuvre pour piéger la nappe de retombées des fumées dans la Seine, dans le bassin aux bois. Quelques nappes limitées ont pu être observées en Seine le temps de rendre le dispositif de pompage opérationnel. En aval, les services de l'État (Agence française pour la biodiversité, DDTM) ont mis en œuvre des dispositifs de surveillance des mortalités et des pollutions : les impacts se sont avérés très limités. Des prélèvements ont eu lieu de façon très régulière dès le début de l'événement : des prélèvements d'urgence liés à l'incendie (Agence française pour la biodiversité, DDTM) et des prélèvements "eau" réalisés dans le cadre de la programmation Directive Cadre sur l'Eau (DREAL et agence de l'eau). L'agence de l'eau a également lancé des analyses sur le poisson et les sédiments. Concernant les phénomènes de ruissellement, la station d'épuration EMERAUDE à Petit-Quevilly a été mise sous surveillance dès le début de l'événement, afin d'évaluer les matières qui y transitent.

I. Approbation du compte-rendu de l'assemblée plénière du 24 avril 2019

Aucune observation n'étant émise par les membres sur le projet de compte-rendu de l'assemblée plénière du CMF du 24 avril 2019, le préfet maritime prend acte de son approbation à l'unanimité.

II. Installation de la commission permanente

Le préfet de Normandie présente le rôle de la commission permanente qui apporte un appui déterminant aux travaux du conseil. Il rappelle qu'elle contribuera notamment à l'élaboration du volet opérationnel du document stratégique de façade et préparera les avis que l'assemblée plénière sera conduite à adopter.

Il évoque le cadre réglementaire qui fixe les modalités de fonctionnement et de composition de la commission permanente.

Élection du président de la CP

Le préfet de Normandie présente le processus d'élection du président de la commission permanente qui assure également la vice-présidence du CMF MEMNor. Il rappelle que ce dernier est élu par l'assemblée plénière du conseil, parmi les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Il indique que la direction interrégionale de la mer Manche Est-Mer du Nord, qui assure le secrétariat du CMF MEMNor, a recueilli une unique candidature pour la présidence de la commission permanente : celle de Monsieur Pierre VOGT, conseiller régional de Normandie, qui souhaite renouveler ses fonctions de président de la commission permanente.

Le préfet de Normandie invite les titulaires du conseil qui souhaitent faire acte de candidature à se manifester. Aucune candidature n'est déposée.

Avec l'assentiment du conseil, ce dernier procède à l'élection de Monsieur Pierre VOGT comme président de sa commission permanente par un vote à main levée.

Monsieur VOGT est élu président de la commission permanente du CMF MEMNor à la majorité des suffrages exprimés (62 votants, 0 contre, 1 abstention).

Le préfet de Normandie félicite Monsieur VOGT et l'invite à rejoindre la tribune.

Monsieur VOGT prend la parole pour mentionner qu'il souhaite poursuivre ce nouveau mandat en travaillant avec sérieux et convivialité, dans un esprit marin et de consensus.

Élection des membres de la CP

Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) expose les modalités d'élections des membres de la commission permanente.

Monsieur BOULLAND (URCPIE) souhaite connaître la fréquence des réunions de travail de la commission permanente.

Monsieur VOGT lui indique que la CP travaille selon un rythme soutenu. Il ajoute que la plupart des formations de travail du CMF regroupent la CP et les commissions spécialisées ce qui facilite la possibilité de s'y faire représenter en cas d'absence.

Madame NITHART (Robin des bois) remercie le préfet de Normandie pour avoir fait un point d'actualité sur l'incendie de l'usine Lubrizol en ouverture de séance. Elle souhaiterait que des points informatifs relatifs aux suivis des impacts de cet accident sur l'environnement soient mis à l'ordre du jour des prochaines réunions du conseil. Elle évoque l'impact cumulé de cet accident avec l'incendie de la station d'épuration d'Achères (Yvelines).

Madame NITHART s'inquiète par ailleurs de la mise à jour des publications mises en ligne par la DIRMer MEMNor à l'égard des comptes rendus de la CP et des CS.

La DIRMer MEMNor s'engage à vérifier et corriger les éventuels retards de mise en ligne constatés. Monsieur DUMENIL ajoute que les comptes-rendus des derniers travaux conduits par le conseil sur la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord et sur la planification des EMR, sont bien disponibles en ligne.

Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) expose les candidatures reçues par le secrétariat du CMF MEMNor des membres du conseil souhaitant intégrer la commission permanente.

Le préfet de Normandie invite les membres du conseil souhaitant ajouter leur candidature à l'élection de la CP à se manifester. Un appel à candidature collègue par collègue est effectué.

L'assemblée plénière, interrogée par le préfet de Normandie en accord avec le préfet maritime, décide de se prononcer par un vote à main levée en faveur des collègues pour lesquels le nombre de candidatures équivaut au nombre de sièges attribués à ces collègues.

Sont ainsi élus à l'unanimité en tant que membres de la commission permanente :

Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Le préfet du calvados, ou son représentant ;

- Le directeur de l'agence française pour la biodiversité, ou son représentant ;
- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant.

Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Monsieur Bernard LENGLET, représentant des élus des bassins versants désigné par l'association nationale des élus de bassin ;
- Monsieur Jean LEPETIT, représentant le président du conseil départemental de la Manche ;
- Monsieur Pierre VOGT, représentant le président du conseil régional de Normandie.

Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Monsieur Olivier BECQUET, représentants la confédération française des travailleurs chrétiens ;
- Monsieur Alexis MAHEUT, représentants la confédération française démocratique du travail.

Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins ;
- Monsieur Dominique VIARD, représentant la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer ;
- Monsieur Alain BEAUFILS, représentant l'association France nature environnement.

Le vote des membres de la commission permanente représentant le collège des activités professionnelles et des entreprises a lieu au scrutin secret, à un seul tour à la majorité relative des suffrages exprimés, sous le contrôle de deux assesseurs, Monsieur Dachicourt et Monsieur Mariette.

Les candidats à l'élection de ce collège pour lequel sont attribués 4 sièges sont les suivants :

- Monsieur Régis BOIGEGRAIN, représentant Réseau de Transport d'Électricité ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentant le syndicat des énergies-renouvelables ;
- Madame France KIRCHSTETTER, représentant l'association France énergie éolienne ;
- Monsieur Alain LEBEL, représentant la fédération des industries nautiques ;
- Madame Laetitia PAPORE, représentant l'union nationale des producteurs de granulats ;
- Monsieur Dimitri ROGOFF, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie ;
- Madame Dominique THOMAS, représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale ;
- Monsieur Antony VIERA, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Hauts-de-France ;
- Monsieur Loïc MAINE, représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord.

Sur proposition du préfet maritime les candidats se présentent à l'assemblée avant l'ouverture du vote à l'urne.

Le préfet maritime constate, à l'issue du scrutin et de son dépouillement, que sont élus en tant que membres du collège des activités professionnelles et des entreprises : Monsieur Dimitri ROGOFF (40 voix), Madame Laetitia PAPORE (38 voix), Monsieur Antony VIERA (34 voix) et Monsieur Loïc MAINE (27 voix).

Les préfets coordonnateurs adressent leurs félicitations aux élus qui vont désormais siéger au sein de la CP.

Les procès-verbaux de l'élection du président de la commission permanente et de ses membres sont annexés au présent compte-rendu (Annexe 1).

III. Modalités de constitution des commissions spécialisées du CMF MEMNor

Le préfet maritime rappelle que la commission permanente aura pour première mission de désigner les membres des commissions spécialisées du CMF MEMNor dont elle coordonne l'activité. Ces dernières apportent au conseil leur expertise sur des thématiques spécifiques, dans le but de préparer et d'éclairer les avis qu'il adopte.

Madame COQUET (DIRMer MEMNor) présente les modalités de constitution des commissions spécialisées. Les étapes du processus d'élection du président et des membres des commissions sont présentées. Des pistes de travail sont évoquées.

Elle indique aux membres du conseil que leurs candidatures devront être adressées au secrétariat du CMF MEMNor avant la première réunion de sa commission permanente qui se tiendra le 21 novembre 2019.

IV. Document stratégique de la façade maritime Manche Est-mer du Nord : travaux d'élaboration du volet opérationnel

Le préfet de Normandie rappelle que les travaux du CMF MEMNor ont très largement contribué à l'adoption de la stratégie de la façade maritime Manche Est – mer du Nord. Il ajoute que la mobilisation des membres du conseil continue dans la perspective du second volet du DSF MEMNor, composé du plan d'action et de son dispositif de suivi qui permettront la mise en œuvre effective du document.

Monsieur MARILL (DIRMer MEMNor) rappelle les objectifs du DSF MEMNor qui visent à garantir la protection du milieu, la valorisation des ressources marines et la gestion intégrée et concertée des activités liées à la mer et au littoral.

Il expose ensuite les modalités d'élaboration du second volet opérationnel du DSF MEMNor ainsi que le calendrier des travaux relatifs à la construction du plan d'action et du dispositif de suivi, auxquels les membres du conseil seront étroitement associés.

Il indique que le plan d'action assure la mise en œuvre concrète des objectifs définis dans la stratégie de la façade maritime Manche Est – mer du Nord. Il conforte les actions existantes et définit les mesures nouvelles permettant de rendre opérationnels les objectifs stratégiques établis dans la stratégie de façade.

Il ajoute que les actions conduites par les services de l'État ont été inventoriées au cours de l'été 2019. Par ailleurs une analyse de l'adéquation de ces actions aux objectifs du DSF MEMNor a été conduite par les services de l'État en septembre et octobre 2019. Ce travail est achevé pour ce qui concerne les objectifs environnementaux. Il se poursuit pour les objectifs socio-économiques et s'enrichit des actions portées par les collectivités territoriales. La synthèse de ces travaux sera finalisée le 16 décembre 2019 à l'échelle nationale.

Il précise que lorsque les actions existantes ne permettent pas l'atteinte des objectifs stratégiques du DSF, des actions nouvelles seront proposées en lien avec les acteurs et les territoires de la façade maritime.

Il rappelle que la commission permanente sera étroitement associée à la construction du plan d'action du DSF dès sa réunion inaugurale du 21 novembre 2019, qui aura pour objet de proposer des pistes de mesures permettant de répondre aux objectifs du DSF MEMNor.

Il ajoute que des ateliers de travail avec les collectivités territoriales se tiendront également en décembre 2019 et janvier 2020. Les propositions recueillies dans ce cadre seront discutées au sein de la CP.

Il précise que les pistes de mesures opérationnelles identifiées seront évaluées par le bureau d'étude EPICES, chargé par le ministère de l'évaluation environnementale stratégique. Les instances du CMF MEMNor seront associées en mai 2020 aux arbitrages permis par cette analyse.

Il souligne que le plan d'action sera présenté au CMF MEMNor lors de sa prochaine assemblée plénière en juin 2020. Ce document sera soumis à l'autorité environnementale en juillet 2020 et à la consultation du public et des instances en octobre 2020.

V. Projets EMR : contribution du CMF MEMNor à leur planification

Le préfet de Normandie rappelle que le développement de l'ensemble des filières d'énergies marines renouvelables et de leurs raccordements est l'un des objectifs de la stratégie de la façade maritime Manche Est-mer du Nord. Il évoque également la contribution du CMF MEMNor à la préparation du débat public relatif au développement de l'éolien en mer posé au large de la Normandie qui doit anticiper le lancement d'un futur appel d'offres en 2021.

Monsieur DUMENIL (DIRMer MEMNor) expose les objectifs de planification de l'éolien en mer, socio-économiques et environnementaux, stratégiques et particuliers, qui ont été fixés dans la stratégie de la façade maritime MEMNor. Il présente également les zones propices au développement de l'éolien en mer posé identifiées dans la carte des vocations du DSF MEMNor. Il précise que les zones 3 et 5 de la carte des vocations sont les zones soumises au débat public.

Il est fait part, par les membres du CMF d'être associés à la poursuite des travaux engagés sans attendre la mise en œuvre du plan d'action du DSF MEMNor. M. DUMENIL indique qu'à cet égard, la commission permanente élargie à ses commissions spécialisées s'est réunie à cinq reprises en juin 2019 afin de proposer aux services de l'État sa contribution sur le développement des EMR dans la façade maritime MEMNor.

Il ajoute que ces travaux réalisés avec l'appui d'experts extérieurs au CMF ont permis d'une part de préciser les enjeux et les contraintes de l'ensemble des activités socio-économiques et environnementales au regard du développement de l'éolien en mer au large de la Normandie et d'autre part, d'enrichir les études techniques préparatoires au débat public réalisées par un bureau d'étude pour le compte du ministère.

Il soumet ensuite au conseil deux pistes de travail identifiées pour cette nouvelle mandature :

- contribuer plus finement à la spatialisation des projets d'énergies marines renouvelables ;
- proposer une feuille de route permettant de favoriser la cohabitation de l'éolien en mer posé avec les usages et l'environnement.

Madame NITHART (Robin des bois) regrette la multiplication des projets éoliens en mer en l'absence de premiers retours d'expériences en France. Elle signale l'opposition de l'association Robin des bois sur ce type de projet. Elle déplore le manque de connaissances actuelles sur les effets cumulés de cette activité, au regard notamment des enjeux environnementaux et de sécurité maritime.

VI. Projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié : mandat de l'assemblée plénière à la commission permanente pour l'élaboration du projet d'avis du CMF MEMNor

Le préfet maritime informe le conseil que ce dernier est saisi pour donner son avis sur le projet d'installation d'une barge auto-élévatrice, sur le banc de Sandettié, au large de Gravelines dans le département du Nord.

Madame MAYOR (DIRMer MEMNor) présente ce projet porté par la société normande Manche Vagues. La barge auto-élévatrice a vocation à accueillir, à des fins d'utilisation privée, des équipements de mesures météorologiques et de télécommunication sur les hauts fonds du banc de Sandettié, situé en zone économique exclusive française, sur une période de dix ans.

Elle indique que ce projet est soumis à autorisation au titre du décret n°2013-611 du 10 juillet 2013 qui prévoit par ailleurs la consultation obligatoire du conseil maritime de la façade sur ce type de projet.

L'assemblée plénière donne mandat à sa commission permanente pour préparer le projet d'avis sur ce projet par un vote à main levée (62 votants, 1 abstention). Les préfets coordonnateurs confirment que ce projet d'avis préparé par la CP sera soumis, pour adoption, au vote des membres du CMF MEMNor par voie électronique lors de la première quinzaine de décembre.

Monsieur BECQUET (CFTC) s'interroge sur l'intérêt des moyens techniques déployés par ce projet. Le préfet maritime indique que ces questions feront l'objet d'échanges plus approfondis lors de la prochaine commission permanente du 21 novembre.

Clôture de l'assemblée plénière :

Enfin, les préfets coordonnateurs de la façade maritime MEMNor remercient les membres du CMF pour leur participation à cette assemblée plénière.

Le préfet maritime invite les membres du conseil à déposer dès à présent leurs candidatures auprès du secrétariat du CMF pour participer aux commissions spécialisées dont les élections auront lieu lors de la première réunion de la commission permanente, le 21 novembre 2019.

Le préfet de Normandie indique que la prochaine assemblée plénière du conseil se réunira en juin 2020.

La séance est levée à 12 h 30.

À Cherbourg, le 11 DEC 2020

Le préfet maritime de la Manche,
et de la mer du Nord



Philippe DUTRIEUX

À Rouen, le 11 décembre 2020

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-André DURAND

ANNEXE I – PROCÈS VERBAUX

**Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord
Réunion du 16 octobre 2019**

**- ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PERMANENTE DU CMF MEMNOR -**

**- MANDAT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CMF MEMNOR POUR PRÉPARER
L'AVIS DU CONSEIL SUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE BARGE AUTO-
ÉLÉVATRICE SUR LE BANC DE SANDETTIÉ -**

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE,
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

*Direction interrégionale de la mer
Manche Est-Mer du Nord*

*Secrétariat du Conseil maritime de la façade
Manche Est-Mer du Nord*

PROCÈS VERBAL

Élection du président de la commission permanente, vice-président du conseil maritime de la façade Manche Est-Mer du Nord

L'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord s'est ouverte le 16 octobre 2019 après constatation de l'atteinte du quorum. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été procédé à l'élection du président de la commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord.

Se porte candidat à cette élection :

- M. VOGT Pierre, représentant le président du conseil régional de Normandie.

Nombre de votants : 62

Nombre d'abstention : 1

Est élu :

- M. VOGT Pierre avec 61 voix

À Rouen, le 16 octobre 2019

À Rouen, le 16 octobre 2019

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



Philippe DUTRIEUX



Assesseur 1
Monsieur Bruno DACHICOURT

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND



Assesseur 2
Monsieur Michel MARIETTE

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

**PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE,
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

Direction interrégionale de la mer
Manche Est – mer du Nord

Secrétariat du Conseil maritime de la façade
Manche Est – mer du Nord

PROCÈS VERBAL

**Élection des membres de la commission permanente
du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord**

L'assemblée plénière du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord s'est ouverte le 16 octobre 2019 après constatation de l'atteinte du quorum. Conformément aux dispositions du règlement intérieur, il a été procédé à l'élection des membres de la commission permanente du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord.

- **Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics (3 sièges) :**

Vote à main levée

Nombre de votants : 62

Nombre d'abstention : 0

Les candidats ont recueilli le nombre de voix suivant :

- Le préfet du Calvados, ou son représentant, avec 62 voix ;
- Le directeur de l'agence française de la biodiversité, ou son représentant, avec 62 voix ;
- Le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant, avec 62 voix ;

Sont élus le préfet du Calvados, le directeur de l'agence française de la biodiversité et le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque.

- **Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements (3 sièges) :**

Vote à main levée

Nombre de votants : 62

Nombre d'abstention : 0

Les candidats ont recueilli le nombre de voix suivant :

- Monsieur Bernard LENGLET, représentant des élus des bassins versants désigné par l'association nationale des élus de bassin, avec 62 voix.
- Monsieur Jean LEPETIT, Représentant le président du conseil départemental de la Manche, avec 62 voix ;
- Monsieur Pierre VOGT, représentant le président du conseil régional de Normandie, avec 62 voix;

Sont élus Monsieur Bernard LENGLET, Monsieur Jean LEPETIT et Monsieur Pierre VOGT.

• **Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises (4 sièges) :**

Vote à l'urne

Nombre de votants : 62

Nombre d'abstention : 1

Nombre de vote nul : 1

Les candidats ont recueilli le nombre de voix suivant :

- Monsieur Régis BOIGEGRAIN, représentant Réseau de Transport d'Électricité, avec 16 voix ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentant le syndicat des énergies renouvelables, avec 22 voix ;
- Madame France KIRCHSTETTER, représentant l'association France énergie éolienne, avec 18 voix ;
- Monsieur Alain LEBEL, représentant la fédération des industries nautiques, avec 17 voix ;
- Madame Laetitia PAPORE, représentant l'union nationale des producteurs de granulats, avec 38 voix ;
- Monsieur Dimitri ROGOFF, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Normandie, avec 40 voix ;
- Madame Dominique THOMAS, représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale, avec 21 voix ;
- Monsieur Antony VIERA, représentant le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins Hauts-de-France, avec 34 voix ;
- Monsieur Loïc MAINE, représentant le comité régional de la conchyliculture Normandie - mer du Nord, avec 27 voix.

Sont élus Monsieur Dimitri ROGOFF, Madame Laetitia PAPORE, Monsieur Antony VIERA et Monsieur Loïc MAINE.

• **Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises (2 sièges) :**

Vote à main levé

Nombre de votants : 62

Nombre d'abstention : 0

Les candidats ont recueilli le nombre de voix suivant :

- Monsieur Olivier BECQUET, représentants la confédération française des travailleurs chrétiens, avec 62 voix ;
- Monsieur Alexis MAHEUT, représentants la confédération française démocratique du travail, avec 62 voix ;

Sont élus Monsieur Olivier BECQUET et Monsieur Alexis MAHEUT

- **Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral (3 sièges) :**

Vote à main levée :

Nombre de votants : 62

Nombre d'abstention : 0

Les candidats ont recueilli le nombre de voix suivant :

- Monsieur Dominic BENBASSA, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins, avec 62 voix ;
- Monsieur Dominique VIARD, représentant la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer, avec 62 voix ;
- Monsieur Alain BEAUFILS, représentant l'association France nature environnement, avec 62 voix ;

Sont élus Monsieur Dominic BENBASSA, Monsieur Dominique VIARD et Monsieur Alain BEAUFILS.

À Rouen, le 16 octobre 2019

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord



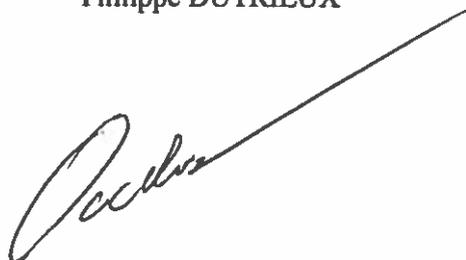
Philippe DUTRIEUX

À Rouen, le 16 octobre 2019

Le préfet de la région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime



Pierre-André DURAND



Assesseur 1
Monsieur Bruno DACHICOURT



Assesseur 2
Monsieur Michel MARIETTE



CONSEIL MARITIME DE LA FAÇADE MANCHE EST - MER DU NORD

Assemblée plénière du 16 octobre 2019

DELIBERATION

**donnant mandat à la commission permanente du CMF MEMNor pour
préparer l'avis de ce conseil sur
le « projet d'installation d'une barge auto-élévatrice sur le banc de Sandettié »**

-
Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord,

Vu :

- le décret n° 2013-611 du 10 juillet 2013 relatif à la réglementation applicable aux îles artificielles, aux installations, aux ouvrages et à leurs installations connexes sur le plateau continental et dans la zone économique et la zone de protection écologique ainsi qu'au tracé des câbles et pipelines sous-marins, et notamment son article 7 ;
- l'arrêté inter-préfectoral portant désignation des membres du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord du 1^{er} octobre 2019 ;
- les articles 9 et 22 du règlement intérieur du conseil maritime de façade Manche Est – mer du Nord du 24 novembre 2014.

Sur proposition du secrétariat du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord ;
après délibération en séance plénière du conseil en date du 16 octobre 2019.

Décide :

Article 1.

Le conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord donne mandat à sa commission permanente pour élaborer le projet d'avis sur l'implantation d'une barge auto-élévatrice en mer du Nord sur le banc de Sandettié, au large de Gravelines (département du Nord) en zone économique exclusive française. Ce projet est porté par la société Manche Vagues, représentée par M. Patrick SZABO.

Article 2.

Ce projet d'avis sera soumis, pour adoption, au vote des membres du conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord. Ce vote aura lieu par voie électronique.

Article 3.

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, secrétaire du conseil maritime de la façade, est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée sur le site internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord : <http://www.dirm-memn.developpement-durable.gouv.fr/conseil-maritime-de-facade-cmf-r149.html>.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 25 octobre 2019

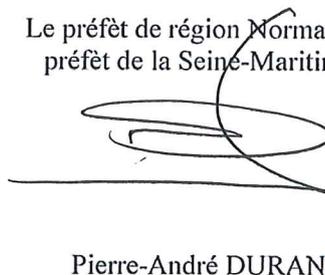
Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,



Philippe DUTRIEUX

À Rouen, le 25 octobre 2019

Le préfet de région Normandie,
préfet de la Seine-Maritime,



Pierre-André DURAND

ANNEXE II – LISTE DES PARTICIPANTS

Conseil maritime de la façade Manche Est – mer du Nord Réunion du 16 octobre 2019

Coprésidents

Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Le vice-amiral d'escadre Philippe DUTRIEUX, préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Membres présents et représentés

Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

Représentant le préfet de la région Hauts-de-France, Madame Hasiniaina DELANNOY
Représentant le préfet de la région Île-de-France, Monsieur Jean-Marie COUPU (pouvoir de Monsieur Jérôme GOELLNER)
Représentant le préfet du Pas-de-Calais, Monsieur Jean-Philippe VENNIN
Représentant la préfète de la Somme, Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX
Représentant le préfet du Calvados, Monsieur Guillaume BARRON
Représentant le préfet de la Manche, Monsieur Sébastien DE MARIA
Le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, capitaine de vaisseau Frédéric JANCI
Le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord, Monsieur Jean-Marie COUPU
Représentant l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer, Monsieur Benoist HITIER
Représentant le directeur de l'Agence Française pour la Biodiversité, Monsieur Christophe AULERT
Représentant la directrice du Conservatoire du Littoral, Monsieur Christophe AULERT (pouvoir de Monsieur Jean-Philippe LACOSTE)
Représentant du service hydrographique et océanique de la marine (SHOM), Monsieur Benoist HITIER (pouvoir de Monsieur Laurent KERLEGUER)
Représentant la directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, Monsieur Manuel SARRAZA
Représentant le directeur général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Monsieur Manuel SARRAZA (pouvoir de Monsieur Jean PRYGIEL)
Représentant le directeur du Grand Port Maritime de Dunkerque, Monsieur David LEFRANC
Représentant le directeur du Grand Port Maritime de Rouen, Madame Sandrine SAMSON
Représentant le directeur du Grand Port Maritime du Havre, Monsieur Pascal GALICHON

Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

Représentant le président du Conseil Régional de Normandie, Monsieur Pierre VOGT
Représentant le président du Conseil Départemental de la Seine-Maritime, Monsieur Alain BAZILLE
Représentant le président du Conseil Départemental de la Manche, Monsieur Jean LEPETIT
Représentant le président du conseil Départemental de la Somme, Monsieur Bernard LENGLET (pouvoir de Madame Brigitte LHOMME)
Représentant l'association nationale des élus de bassin (ANEB), Monsieur Bernard LENGLET et Monsieur Bernard ROBERT (suppléant assistant sans voix délibérative)

Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins Hauts-de-France, Monsieur Antony VIERA
Représentant le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, Monsieur Dimitri ROGOFF
Représentant le Comité régional de la conchyliculture Normandie – mer du Nord, Monsieur Manuel SAVARY ;
Représentant l'Association Nationale des Organisations de Producteurs de la Pêche Maritime et des Cultures Marines, Madame Delphine RONCIN (pouvoir de Monsieur Thierry MISSONNIER)
Représentant de la fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale, Madame Dominique THOMAS
Représentant les Armateurs de France, Monsieur Erwan HENAFF
Représentant de l'union nationale des armateurs à la pêche en France, Madame Delphine RONCIN
Représentant de l'union nationale des producteurs de Granulats (UNPG), Madame Laëtitia PAPORE
Représentant le Syndicat des Énergies Renouvelables, Madame Anne-Claire BOUX et Monsieur Brice COUSIN (suppléant assistant sans voix délibérative)
Représentant le Syndicat mixte ports de Normandie, Madame Anne-Claire BOUX (pouvoir de Monsieur Philippe DEISS)
Représentant la Fédération des Industries Nautiques, Monsieur Alain LEBEL

Représentant le Groupement des industries de construction et activités navales, Madame Marie-Christine MÉCHET
Représentant la Fédération Française des Pilotes Maritimes, Monsieur Julien LEMESRE
Représentant France Energie Eolienne (FEE), Madame France KIRCHSTETTER et Monsieur Gilles L'HARIDON (suppléant assistant sans voix délibérative)
Représentant Réseau Transport Electricité (RTE), Monsieur Régis BOIGEGRAIN

Collège des représentants des salariés d'entreprise :

Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail, Monsieur Philippe SIMONA
Représentant la Confédération Française Démocratique du Travail, Monsieur Alexis MAHEUT
Représentant la Confédération Force Ouvrière, Monsieur Cédric MASSET
Représentant la Confédération Française de l'Encadrement – Confédération Générale des Cadres, Monsieur Régis CAVILLON
Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Monsieur Bruno DACHICOURT
Représentant la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Monsieur Olivier BECQUET

Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usager de la mer et du littoral :

Représentant l'association Robin des Bois, Madame Charlotte NITHART
Représentant du Groupe ornithologique Normand, Monsieur Gérard DEBOUT
Représentant l'association France Nature Environnement, Monsieur Michel MARIETTE
Représentant l'association France Nature Environnement, Monsieur Alain BEAUFILS
Représentant du Groupe d'Etude des milieux Estuariens et Littoraux (GEMEL), Monsieur Michel MARIETTE (pouvoir de Madame Céline ROLET)
Représentant de SURFRIDER, Monsieur Guillaume LANGLOIS
Représentant l'Union Nationale des Associations de Navigateurs, Monsieur Lucien POIROT
Représentant la Fédération Française d'Études et de Sports Sous-marins, Monsieur Dominic BENBASSA
Représentant la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), Monsieur Dominique VIARD
Représentant la Fédération nationale des chasseurs, Monsieur Bernard FLORIN
Représentant l'union nationale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement, Monsieur Philippe DEFURNES
Représentant l'union régionale des CPIE de Normandie (URCPIE), Monsieur Charles BOULLAND
Représentant WWF – Fonds mondial pour la nature, Madame Rita SAHYOUN
Représentant la SNSM – Société nationale de sauvetage en mer, Monsieur Thierry NIOGRET

Personnes qualifiées

Madame Céline ZATYLNKY-GAUDIN, responsable de l'unité BOREA «Biologie des Organismes et Écosystèmes Aquatiques », Université de Caen
Monsieur Jean-Luc LEGER, président du CESER Normandie
Monsieur Jean-Yves CANNESON , président de la commission aménagement du territoire, CESER Hauts-de-france

Intervenants et Personnes invitées à la présente réunion

Représentant Réseau de Transport d'Électricité, Madame Charlotte LEROY
Représentant le Conseil régional des Hauts-de-France, Monsieur Matthieu AUDOLLENT

Secrétariat du conseil maritime de façade

Direction interrégionale de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRMer MEMNor), Monsieur Jean-Marie COUPU,
Monsieur Xavier MARILL, Monsieur Corentin DUMÉNIL, Madame Annabelle COQUET, Madame Virginie MAYOR,
Madame Juliette AMAT , Madame Lisa MAIRE , Madame Sofia MEZIANI , Madame Isabelle MAGNAN

Services des préfets coprésidents

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord :

Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Thierry DUSART
Chef de la division « Action de l'État en Mer », Monsieur Xavier JAMOT
Chef du bureau « Domianialité – Énergies marines », Monsieur Nicolas MAIRE
Chargée de mission « politiques environnementales », Héloïse BENOIT

Préfecture de la région Normandie, préfecture de la Seine-Maritime :

Secrétaire général pour les affaires régionales de Normandie, Monsieur Fabrice ROSAY

Chargé de mission « mer et littoral » auprès du Préfet de la région Normandie, Monsieur Mayeul DE DROUÂS